Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs et Professeurs des Ecoles, Psy-EN et AESH du 1er degré

SNUDI–FO

Parc de la Camusière
18, rue de l'Oiselet 37550 Saint-Avertin
Tél : 06 32 39 05 38 - 02 47 38 96 90 - 06 70 30 11 58

fo-snudi@wanadoo.fr - http://www.snudifo37.fr

LE SNUDI FO A L'INITIATIVE

pour bloquer les contre-réformes ministérielles dans notre département !

L'EDITO

Alors que le Ministre, utilisant le contexte sanitaire, avance sur ses contre-réformes dont le projet de loi de statut de directeur d'école ou l'accompagnement perpétuel de tous les collègues - qui découle de PPCR - **notre syndicat s'est saisi de la première instance depuis des mois** (*les CAPD étant en voie de disparition*) **pour porter les revendications de la profession, faire entendre la colère qui gronde dans les écoles et tenter de bloquer l'application des réformes dans notre département.**

Constellations, accompagnement-suivi permanent avec des créations de 6 postes de conseillers pédagogiques - alors que les classes manquent d'enseignants ! -, temps partiels, postes de RASED, déréglementation… : le SNUDI-FO 37 a pris ses responsabilités en déposant des avis, qui, lorsqu'ils sont adoptés majoritairement, obligent l'IA-DASEN d'y répondre officiellement et démontrent le rejet des mesures proposées.

Nous rendons compte dans ce document de notre mandat. Défendre notre statut, c'est défendre nos conditions de travail et l'école de la République.

Pour résister, comme plus de 350 enseignants des écoles d'Indre-et-Loire, rejoignez le SNUDI-FO 37. (Bulletin d'adhésion en 4ème page)

Jérôme THEBAUT
Secrétaire Départemental

Le SNUDI-FO qui défend les revendications des collègues a déposé 7 avis lors du CTSD du 9 février…

Temps partiel : non aux missions de remplacement pour les collègues titulaires de leur poste à 80% !

Avis unitaire : « *Les organisations syndicales FSU-SNUipp SNUDI-FO SE-UNSA CGT éduc et SUD éduc demandent le respect du droit au temps partiel pour tous les personnels sans aucune restriction et pour la quotité qu'ils souhaitent. Elles demandent le maintien des modalités de la compensation de jours dus par les personnels exerçant à 80% qui ont été définies dans le cadre paritaire en Indre et Loire. Elles demandent l'abandon des modalités indiquées dans la circulaire n°22-2020 du 11 décembre 2020.* »

AVIS UNITAIRE

Pour : FO, FSU SNUipp, UNSA, CGT

Commentaires : le SNUDI-FO a proposé cette démarche commune aux autres organisations syndicales afin que l'IA-DASEN entende la revendication des personnels impactés par le choix unilatéral de son prédécesseur de revenir sur les règles antérieures actées en CAPD.

Constellations et accompagnements en tous genres : STOP !

Avis : « *Le CTSD se prononce pour que le dispositif ministériel d'accompagnement issu de PPCR avec notamment les « formations par constellations » soit totalement abandonné dans le cadre des formations obligatoires afin, en particulier, de préserver notamment les moyens de remplacement manquant cruellement dans les écoles.* »

AVIS N°2

Pour : FO, CGT
Contre : UNSA
Ne prend pas part au vote : FSU SNUipp

Commentaires : comme l'expliquait le SNUDI-FO, la formation par constellations n'est pas une question de pédagogie : pour preuve, les propositions émanant du Grenelle du Ministre sont axées sur l'évaluation par les pairs (CPC, directeurs…) à la place des inspections d'IEN qui vont fusionner avec les inspecteurs du 2nd degré pour devenir des observateurs dans les classes et sur la mise en place de l'accompagnement perpétuel de tous prévu par PPCR.

Création de postes RASED !

Avis : « *Le CTSD se prononce pour que les créations de postes de brigades RASED soient transformées en postes de RASED* »

AVIS N°3

Pour : FO, FSU SNUipp, UNSA, CGT

Commentaires : Le SNUDI-FO s'est opposé aux postes de brigades RASED. Le collègue (2 initialement prévus) sera amené à se déplacer dans les écoles avec élèves à troubles du comportement. Il s'agirait d'avoir un « pompier volant » spécialisé qui viendra expliquer encore une fois aux collègues comment faire, comprendre pourquoi l'élève se comporte ainsi en culpabilisant un peu plus les enseignants alors qu'ils ne sont pas responsables du manque de soin pour cet élève.

Encore une déclinaison de l'accompagnement PPCR qui va accentuer la pression sur les épaules des collègues ayant des élèves aux troubles du comportement !
C'est pourquoi nous avons déposé un avis sur la transformation de ces postes en postes RASED forçant le DASEN à retirer un des 2 postes initialement prévus.

Travaux à rendre suite au temps 2 des animations pédagogiques : le SNUDI-FO s'oppose fermement à cette demande !

Avis : « *Le CTSD se prononce pour l'abandon de la demande faite aux enseignants de rendre des travaux écrits suite au temps 2 des actions de formation.* »

AVIS N°4

Pour : FO,
Contre : FSU SNUipp,
Abstention : UNSA, CGT

Commentaires : Pour le SNUDI-FO, chaque enseignant est libre de rendre un travail aux formateurs s'il le souhaite. Demander le volontariat c'est stigmatiser les collègues qui ne rendrait pas de travaux, ce qui pénaliserait ces collègues dans le cadre de l'évaluation permanente de PPCR. Seul l'abandon de ce dispositif permet de protéger les enseignants.

Priorité aux postes devant élèves !

Avis : « *Le CTSD se prononce pour que les créations de postes de conseillers pédagogiques soient transformées en postes de remplaçants.* »

Pour : FO, CGT
Abstention : UNSA
Ne prend pas part au vote : FSU SNUipp

Commentaires : Qui peut accepter que l'IA-DASEN ouvre des postes de conseillers pédagogiques voués à mettre en place l'accompagnement PPCR perpétuel de tous les collègues alors qu'il manque des postes de remplaçants dans les écoles et que des classes sont fermées ?

AVIS N°5

SNUDI-FO 37
18, rue de l'Oiselet – 37550 Saint-Avertin Tel : 06 32 39 05 38 / 06 70 30 11 58
Site Internet : http://snudifo37.fr Email : fo-snudi@wanadoo.fr

Loi 4D : Non à la décentralisation de la médecine scolaire :

Avis : « *Le CTSD, réuni le 9/02/2021 se prononce pour l'abandon de l'avant-projet de loi 4D, et réaffirme que la médecine scolaire (médecins, infirmiers et secrétaires des services médicaux), ainsi que la gestion des établissements scolaires, doivent rester nationales et sans ingérence ni « pouvoir d'instruction » des élus territoriaux.* »

AVIS N°6

Pour : FO, FSU, CGT, UNSA

Commentaires : dans le cadre de la territorialisation, le Ministre tente un coup de force en décentralisant la médecine scolaire au niveau des départements.

Répartition des classes en éducation prioritaire :

AVIS N°7

Avis : « *Le CTSD se prononce pour que dans les écoles en REP et REP+, l'article 2 du décret 89-122 du 24 février 1989 s'applique à savoir que le directeur répartit les élèves entre les classes et les groupes, après avis du conseil des maîtres.* »

Pour : FO, CGT
Ne prend pas part au vote : FSU SNUipp, UNSA

Commentaires : Nous nous retrouvons aujourd'hui dans des situations ubuesques avec dans une même école des classes avec 10-12 élèves et d'autres à 28,29. Nous demandons que le conseil des maîtres puisse discuter d'une autre répartition que celle imposée par les directives ministérielles contraire à la réglementation cadrant les prérogatives des directeurs d'école.

Et 2 avis supplémentaires lors du CTSD du 17 février !

Recrutement immédiat des AESH nécessaires !

Avis : « *Le CTSD se prononce pour le recrutement immédiat d'AESH afin de satisfaire aux besoins des élèves du département.* »

AVIS N°8

Pour : FO, FSU SNUipp,, SE-UNSA, CGT

Commentaires : Depuis janvier, aucun recrutement d'AESH a eu lieu, les budgets étant bloqués nationalement. Par cet avis, nous avons exigé le déblocage et recrutement immédiat des AESH qui font tant défaut malgré les notifications MDPH des élèves.

Pour le prolongement des contrats et la stagiairisation des contractuels enseignants et AED !

AVIS N°9

Avis : « *Le CTSD se prononce pour le prolongement immédiat des contrats des contractuels actuellement en poste ainsi que leur stagiairisation au terme de leur contrat et le prolongement des contrats des AED.* »

Pour : FO, CGT, SE-UNSA
Contre : FSU SNUipp

Commentaires : Recrutés pour 3 mois, des collègues contractuels pour certains sur la liste complémentaire du concours, se voient remercier fin février.

Nous exigeons dans un premier temps que ces contrats soient reconduits jusqu'à la fin de l'année scolaire, d'autant plus que le manque de remplacement aboutit à des situations catastrophiques dans les écoles.

Par ailleurs, l'Education Nationale ayant fait le choix de recruter ces collègues, nous demandons qu'ils soient stagiairisés (cela est possible avec un concours spécial validant leur expérience) s'ils le souhaitent.

VOS DROITS SONT NOTRE SEULE LOI !

Comme plus de **350** collègues, adhérez au SNUDI-FO pour organiser la résistance collective à la politique gouvernementale !

18, rue de l'Oiselet – 37550 Saint-Av…
Site Internet : http://snudifo37.fr Email : fo-snudi@wanadoo…

Bulletin d'adhésion 2021

Le SNUDI - Force Ouvrière, syndicat confédéré, libre et indépendant, organise **pour leur défense individuelle et collective**, les personnels actifs et retraités de l'enseignement primaire. Attaché à la laïcité de l'école publique, le SNUDI-FO agit, quel que soit le gouvernement pour obtenir satisfaction sur les revendications, grandes ou petites, définies par ses mandants dans les instances de l'organisation syndicale.

Sollicité de plus en plus souvent le SNUDI-FO ne tire sa force et ses moyens financiers que de ses adhérents (pas de publicité commerciale). Voilà pourquoi nous vous proposons de cotiser au SNUDI-FORCE OUVRIERE en commandant **vos timbres mensuels** (12 au total pour l'année si vous travaillez à temps plein ; pour les collègues à temps partiel et les retraités, lire ci-dessous)

Rappelons aussi que vous pouvez payer en plusieurs fois à votre convenance et que **66% du montant de la cotisation est déductible de vos impôts.**

J'ADHERE AU SNUDI-FO

NOM : **PRENOM :**

ADRESSE : **CODE POSTAL :** **COMMUNE :**

TEL : **PORTABLE :**

EMAIL PERSONNEL :

A TEMPS PARTIEL : Oui Non (*Si oui, merci de préciser la quotité* : _____%)

FONCTION : **ECHELON :**

ECOLE : **COMMUNE :**

Je paie …… timbres à ……€ l'unité → **TOTAL : ……€**

- **Par prélèvements :** Je joins un RIB (ou je remplis le formulaire internet sur **snudifo37.fr**).
- **Par Paypal :** en vous rendant à l'adresse **Paypal.me/snudifo37.**
- **Par CB** (un lien vous sera adressé pour régler de manière sécurisée).
- **Par chèque :** à l'ordre du SNUDI FO 37 – à retourner à Snudi Fo – 18 rue de l'Oiselet 37550 Saint Avertin.

ATTENTION : Vous ne pouvez choisir un nombre de prélèvements supérieur au nombre de mois restant dans l'année civile ! → Nombre de prélèvements choisi (de 1 à 12) sur l'année 2021 : ……

Situations particulières :

1) Les collègues à mi-temps paient 6 timbres, ceux à 75% 9 timbres et ceux à 80% 10 timbres.
2) Les contractuels paient 12 timbres à 10€
3) Les retraités paient 12 timbres à 12€
4) Les A.E.S.H. paient 6 timbres à 10€

PRIX DU TIMBRE MENSUEL

Professeur des écoles	Adjoint + chargé d'école	Directeur 1er gr. (2-4 cl.) + SEI/ASH + PEMF	Directeur 2ème gr. (5-9 cl.)	Directeur 3ème gr. (10 cl. et +) + CPC
Du 1er au 5ème échelon	12,50€	13,50€	14,50€	15,50€
6ème et 7ème échelon	14,50€	15,50€	16,50€	17,50€
8ème et 9ème échelon	16,50€	17,50€	18,50€	19,50€
10ème échelon	17,50€	18,50€	19,50€	20,50€
11ème échelon – HC 3ème échelon	18,50€	19,50€	20,50€	21,50€
HC 4ème échelon	19,50€	20,50€	21,50€	22,50€
HC 5ème échelon	20,50€	21,50€	22,50€	23,50€
HC 6ème échelon	21,50€	22,50€	23,50€	24,50€
HC 7ème échelon et classe exceptionnelle	22,50€	23,50€	24,50€	25,50€

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le syndicat Snudi FO 37. Elles sont conservées pendant la durée de votre adhésion plus une période de 3 ans et sont destinées à la direction de la communication de FO. Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en nous contactant : **fo-snudi@wanadoo.fr.***